

PIECES A FOURNIR

Nous vous demandons de bien vouloir apporter les **originaux**.

Si la carte d'identité/le passeport est **en cours de validité** ou **périmé depuis moins de 5 ans** :

<input type="checkbox"/> Formulaire de demande	<ul style="list-style-type: none">- Pré-demande en ligne à remplir sur le site internet de l'ANTS : https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches- <u>Ou formulaire CERFA papier</u> récupéré au préalable à la mairie, complété au stylo noir
<input type="checkbox"/> 1 photo d'identité de moins de 6 mois	En couleur, sur fond clair et uni ; tête nue et de face, expression neutre, de préférence sans lunettes, bijoux et autres accessoires ; photo non découpée ni collée
<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de moins d'un an à vos nom et adresse	Facture d'électricité, gaz, téléphone, avis d'imposition... Dans le cas où ce document n'est pas à votre nom : joindre une attestation sur l'honneur de la personne titulaire de la facture, stipulant que vous vivez à son domicile depuis plus de 3 mois + la photocopie recto-verso de sa carte d'identité En cas de résidence alternée : fournir le jugement de divorce ou déclaration sur l'honneur le stipulant (si absence de mariage) + CNI de l'autre parent + justificatif de domicile de l'autre parent
<input type="checkbox"/> Justificatif d'identité	La carte d'identité ou le passeport à renouveler

Si la carte d'identité/le passeport est **périmé depuis plus de 5 ans**, ou en cas de **première demande pour une personne majeure** : **ajouter** aux documents désignés ci-dessus

<input type="checkbox"/> Justificatif d'identité	<ul style="list-style-type: none">- Autre titre d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport)- <u>Ou un acte de naissance</u> datant de moins de 3 mois (à demander à votre mairie de naissance si vous êtes né-e en France ou au Ministère des Affaires étrangères si vous êtes né-e à l'étranger) SAUF si l'état civil de votre mairie de naissance est dématérialisé, à vérifier sur le lien suivant : https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation- Justificatif de nationalité française (en fonction de votre situation)
--	---

Si la carte d'identité/le passeport a été **perdu ou volé**, ou si vous demandez un **passeport** : **ajouter** aux documents désignés ci-dessus

<input type="checkbox"/> Un timbre fiscal	<ul style="list-style-type: none"> - Demande de passport : Pour une personne mineure de moins de 15 ans : 17€ Pour une personne mineure de plus de 15 ans : 42€ Pour une personne majeure : 86€ - Demande de carte d'identité suite à une perte ou un vol : 25€ <p>L'achat du timbre fiscal peut se faire en ligne sur le site internet du gouvernement (https://timbres.impots.gouv.fr) ou chez un buraliste.</p>
<input type="checkbox"/> Une déclaration de perte ou de vol	<ul style="list-style-type: none"> - Déclaration de perte : formulaire à remplir en mairie ou en ligne : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13630 - Ou déclaration de vol : déclaration à faire en commissariat ou en gendarmerie

Autres documents pouvant être demandés selon la situation :

<input type="checkbox"/> Jugement de divorce	Pour les personnes divorcées autorisées à conserver leur nom d'usage ou les enfants mineurs dont les parents sont divorcés
<input type="checkbox"/> CNI du ou de la responsable légale	Pour les demandes concernant les mineurs
<input type="checkbox"/> Copie de l'acte de décès du ou de la conjoint-e datant de moins de 3 mois	Pour les personnes souhaitant la mention « veuve/veuf »
<input type="checkbox"/> Copie de l'acte de mariage datant de moins de 3 mois	Pour les personnes souhaitant la mention « épouse/époux » ou « usage »
<input type="checkbox"/> Personne majeure sous tutelle	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation du tuteur indiquant qu'il est informé de la démarche, datée et signée de moins de 3 mois. <i>L'attestation doit comporter les noms, prénoms, date de naissance et adresse du tuteur, ainsi que les noms, prénoms et date de naissance de la personne majeure sous tutelle.</i> - Photocopie de la carte d'identité du tuteur - Dernier jugement de tutelle
<input type="checkbox"/> Personne mineure placée	<ul style="list-style-type: none"> - Le jugement de placement - Carte d'identité des parents et de l'hébergeant/de l'organisme - Signature de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale